

Commerce extérieur

Une sensible progression des échanges, accompagnée d'un creusement du déficit commercial en 2018

En 2018, les échanges extérieurs de la Bretagne représentent 2,4 % des exportations et 2,2 % des importations de l'économie française. Ces échanges progressent plus faiblement pour les exportations (+ 1,4 %) que pour les importations (+ 6,2 %). Le déficit commercial de la Bretagne se relève à 816 millions d'euros. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) se dégrade ainsi de façon significative (93,3 %). Le premier poste des exportations, largement excédentaire, reste celui des produits de l'industrie agroalimentaire. L'Union européenne – Allemagne en tête – constitue de très loin la première zone d'échanges hors de France pour la Bretagne, tandis que la Chine confirme sa deuxième place parmi les fournisseurs. Sur les quelque 3 500 entreprises de la région ayant réalisé des opérations d'exportation, plus de 90 % sont des TPE/PME.

Jérôme Chastenot, Direccte Bretagne

En 2018, les échanges extérieurs de la Bretagne ont poursuivi leur progression. Les exportations ont augmenté de 1,4 % pour atteindre 11,4 Md€¹ et les importations de 6,2 % pour s'élever à 12,3 Md€. Le déficit commercial s'est ainsi nettement creusé, s'établissant à 816 M€ en 2018 contre 259 M€ en 2017. La trajectoire du commerce extérieur de la Bretagne au cours des 20 dernières années (*figure 1*) indique que la région, auparavant excédentaire, enregistre depuis la crise de 2009 un solde négatif (hors 2013).

Avec 2,4 % des exportations françaises² en 2018, la Bretagne se situe, comme en 2017, au 12^e rang des régions exportatrices, devant la Corse. Les importations en Bretagne représentent 2,2 % du total enregistré au niveau national.

Le classement par département évolue peu en 2018 (*figure 2*). L'Ille-et-Vilaine figure toujours en tête avec 43 % des exportations et des importations de la région, en cohérence avec son poids économique au sein de la Bretagne. Suivent le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor.

Des exportations toujours dominées par les produits agroalimentaires

Les produits des industries agroalimentaires (3,96 Md€) restent de loin le premier poste d'exportation de l'économie bretonne. Toutefois, ces exports diminuent de 4 % en valeur. Tout en conservant une place prépondérante, le secteur des viandes

et produits à base de viande (1,42 Md€) recule de 5 %. Des baisses sont aussi enregistrées sur les produits laitiers et glaces (0,80 Md€, -9 %) et les produits alimentaires divers (0,40 Md€, -5 %), alors que les aliments pour animaux poursuivent leur progression (0,38 Md€, +9 %). Deuxième poste d'exportation, les ventes d'équipements industriels divers s'inscrivent à la hausse (3,10 Md€, +4,4 %), la baisse des expéditions de produits chimiques, parfums et cosmétiques (0,89 Md€, -3 %) étant largement compensée par la forte poussée des produits pharmaceutiques (0,47 Md€, +46 %). Les ventes d'équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique progressent nettement (2,07 Md€, +8,3 %), avec une belle performance des produits informatiques, électroniques et optiques (0,69 Md€, +23 %). Les exportations de matériels de transport sont à la hausse (1,61 Md€, +4 %) compte-tenu de la progression des expéditions enregistrées par le secteur de la construction automobile (1,45 Md€, +5 %).

Des importations plus diversifiées, en hausse dans presque tous les secteurs

Les flux de la plupart des produits importés en Bretagne augmentent en 2018. Au premier rang, les équipements divers (5,08 Md€) affichent une progression de 7 %. Suivent les produits des industries agroalimentaires (2,34 Md€) et les équipements mécaniques, le matériel électrique, électronique et informatique

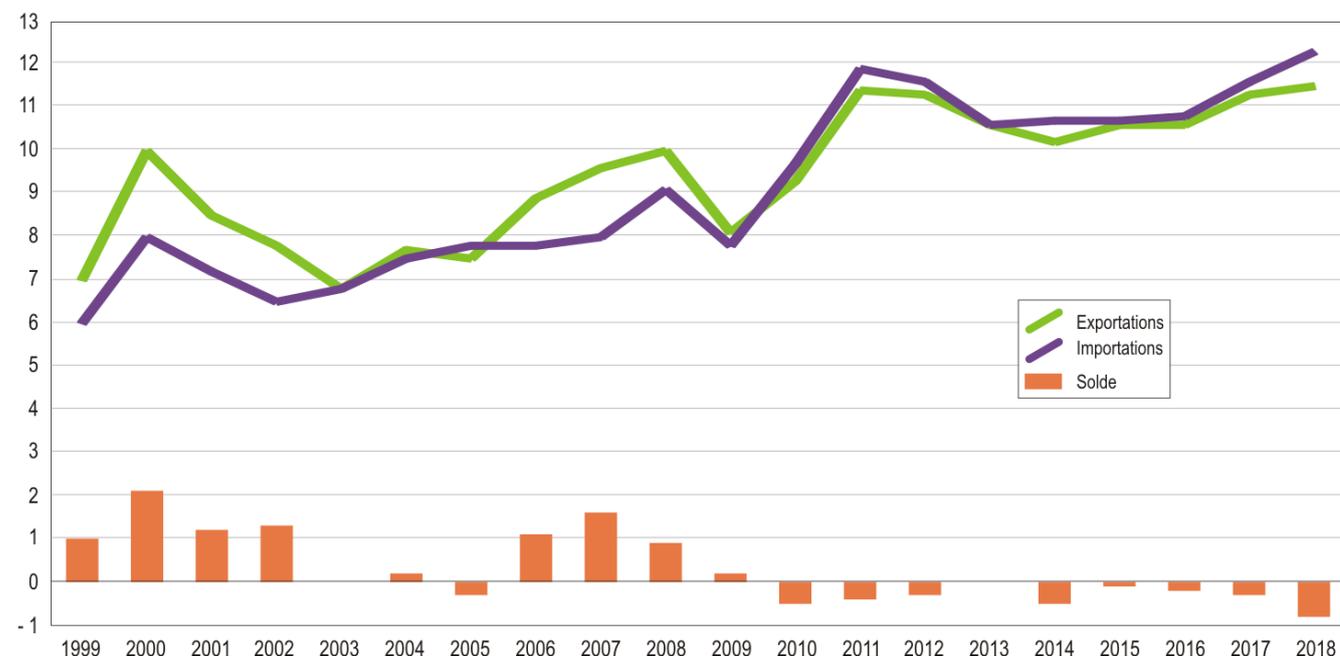
(2,10 Md€), postes qui augmentent chacun de 2 %. De leur côté, les importations de matériels de transport (1,22 Md€) progressent de 19 % par rapport à 2017.

L'Allemagne, premier partenaire de la Bretagne pour les échanges extérieurs

L'Union européenne (UE) reste la principale zone avec laquelle commerce la Bretagne. Elle représente 64 % des exportations et 60 % des importations de la région en 2018. L'Allemagne conserve la première place avec 11,3 % des exportations et 13,0 % des importations (*figure 3*). Parmi les autres partenaires prépondérants au sein de l'UE figurent l'Espagne (9,5 % des exportations et 8,4 % des importations), la Belgique (resp. 7,6 % et 7,8 %), l'Italie (resp. 7,6 % et 5,9 %), les Pays-Bas (resp. 5,4 % et 7,4 %) et le Royaume-Uni (resp. 7,5 % et 4,0 %). Hors UE, le principal fournisseur de la région est la Chine (9,8 % des importations), loin devant les États-Unis (4,1 %). Comme en 2017, le Royaume-Uni figure au premier rang en matière d'excédent commercial pour l'économie bretonne (+ 371 M€), suivi par Singapour (+ 305 M€), l'Italie (+ 151 M€) et l'Arabie Saoudite (+ 133 M€). A contrario, la région enregistre son plus important déficit commercial avec la Chine (- 719 M€), suivie par la Russie (- 595 M€), l'Allemagne (- 307 M€) et les Pays-Bas (- 297 M€). ■

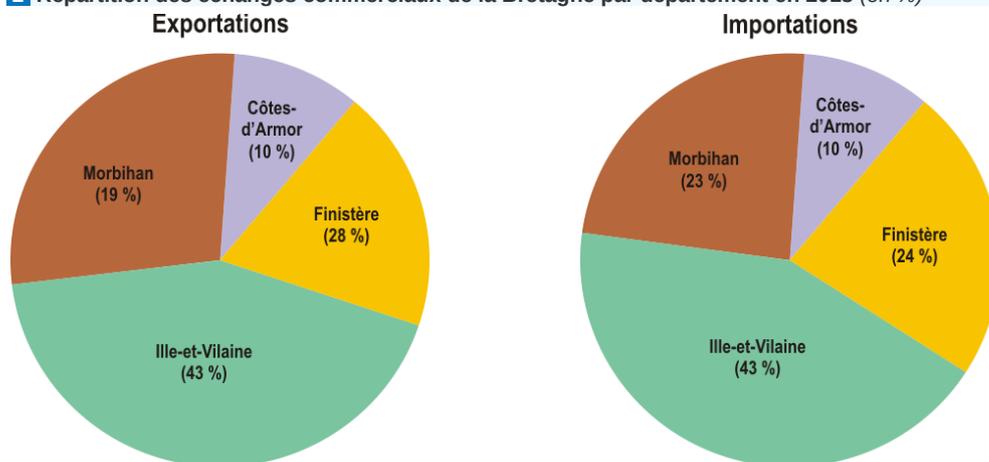
1- M€ : million d'euros ; Md€ : milliard d'euros.
2- La référence nationale comprend la France métropolitaine et les 5 DOM.

1 Les échanges commerciaux de la Bretagne sur la période 1999-2018 (en milliards d'€)



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

2 Répartition des échanges commerciaux de la Bretagne par département en 2018 (en %)



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

3 Principaux pays clients et fournisseurs de la Bretagne en 2018 (en millions d'€)

Exportations			Importations		
Pays	Valeur	% du total	Pays	Valeur	% du total
Allemagne	1 288	11,3	Allemagne	1 595	13,0
Espagne	1 089	9,5	Chine	1 207	9,8
Italie	875	7,6	Espagne	1 026	8,4
Belgique	869	7,6	Belgique	960	7,8
Royaume-Uni	855	7,5	Pays-Bas	913	7,4
Pays-Bas	616	5,4	Italie	724	5,9
États-Unis	557	4,9	Russie	683	5,6
Chine	488	4,3	États-Unis	502	4,1
Pologne	375	3,3	Royaume-Uni	484	4,0
Singapour	317	2,8	Japon	335	2,7
Japon	211	1,8	Pologne	303	2,5
Corée du Sud	156	1,4	Portugal	251	2,1

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

Les données chiffrées présentées (source : Direction générale des Douanes et des droits indirects) concernent uniquement les échanges en valeur de marchandises, hors matériel militaire. L'information est collectée sur la base des déclarations d'échanges de biens (DEB) pour les échanges avec les États membres de l'Union européenne et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (ou « pays tiers »).

Les données régionales et départementales sont établies selon les principes suivants : à l'exportation, c'est le département de départ des marchandises qui est mentionné, c'est-à-dire le lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte ; à l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué et non le département du siège social de l'importateur.